

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de Fougères-Vitré
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le 28 mars 2022 à vingt heures sur la convocation du 21 mars 2022 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

Date de publication : 21/03/2022

Étaient présents : BATAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, LEFORESTIER Cédric, PARENT Arnaud, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, ROCHER Frédéric, STICKER Stéphanie.

Étaient absent :

Excusée : TISON Nadine

Procuration : de TISON Nadine à BESNARD Patrick

Mme STICKER Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'adoption du compte-rendu de la dernière séance, il est précisé que dans la délibération 2022 09, Les agriculteurs n'avaient pas été mentionnés lors de la réunion et que de ce fait, la mention ne doit pas apparaître sur le compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021
--

Délibération 2022 – 13

Monsieur Le Maire présente une synthèse du compte administratif du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Patrick BESNARD Maire, délibérant sur le compte de gestion 2021 établi par Monsieur RETO receveur de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur RETO visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion du budget Assainissement ainsi présenté.

ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération 2022 – 14

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Arnaud PARENT, 2^{ème} adjoint approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Solde : excédent ou déficit	Résultat cumulé
Réalisations				
Exploitation	17 315.71 €	23 229.78 €	5 914.07 €	- 405.56 €
Investissement	21 263.84 €	14 944.21 €	- 6 319.63 €	
Report				
Fonctionnement	7 630.18 €	- €	- 7 630.18 €	- 42 195.33 €
Investissement	34 565.15 €	- €	- 34 565.15 €	
Total cumulé	80 774.88 €	38 173.99 €	- 42 600.89 €	- 42 600.89 €

Déficit cumulé de l'exercice 2021 de 42 600,89€

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes
- Vote à l'unanimité, le compte administratif du budget Assainissement 2021

ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022

Délibération 2022 – 15

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget assainissement 2021 et présente l'affectation des résultats au budget 2022 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION RESULTAT 2021				
EXPLOITATION	2021	Dépenses	17 315.71 €	
		Recettes	23 229.78 €	
		Excédent	5 914.07 €	
		Report 2020	(-) 7 630,18 €	
		TOTAL	(-) 1 716.11 €	Report au compte 002 déficit d'exploitation : 1 716.11 €
INVESTISSEMENT	2021	Dépenses	21 263.84 €	
		Recettes	14 944,21 €	
		Déficit	(-) 6 319.63 €	
		Report 2020	(-) 34 565,15 €	
		TOTAL	(-) 40 884.78 €	Report au compte 001 déficit d'investissement : 40 884.78 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET 2022

Délibération 2022 – 16

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
002	Déficit reporté	1 716.11 €	002	Excédent reporté	- €
023	Virement à l'investissement	35 047.92 €	042	Opération ordre de transfert entre sections	9 107.35 €
042	Amortissement	14 944.21 €	70	Produits des services	14 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 200.00 €	74	Subventions d'exploitation	30 600.89 €
TOTAL		53 908.24 €	TOTAL		53 908.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
001	Déficit reporté	40 884.78 €	001	Excédent reporté	- €
040	Opération ordre de transfert entre sections	9 107.35 €	21	Virt section de fonctionnement	35 047.92 €
1641	Rbsmt du capital d'emprunt	- €	040	Dotations aux amortissements	14 944.21 €
TOTAL		49 992.13 €	TOTAL		49 992.13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2022 ainsi présenté

COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Délibération 2022 – 17

Monsieur Le Maire présente une synthèse du compte administratif du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Patrick BESNARD Maire, délibérant sur le compte de gestion 2021 établi par Monsieur RETO receveur de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur RETO visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte de gestion du budget de la Commune ainsi présenté.

COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération 2022 – 18

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Arnaud PARENT, 2^{ème} adjoint approuve à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde : excédent ou déficit	Résultat cumulé
Réalisations				- 3 891.21 €
Fonctionnement	156 494.34 €	172 197.73 €	15 703.39 €	
Investissement	35 674.87 €	16 080.27 €	-19 594.60 €	- 3 891.21 €
Report				80 253.05 €
Fonctionnement	- €	68 921.61 €	68 921.61 €	
Investissement	- €	11 331.44 €	11 331.44 €	80 253.05 €
Restes à Réaliser				- €
Fonctionnement	- €	- €	- €	
Investissement	- €	- €	- €	- €
Total cumulé	192 169.21 €	268 531.05 €	76 361.84 €	76 361.84 €

Excédent cumulé de l'exercice 2021 de 76 361.84€

Le conseil municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes

Vote à l'unanimité, le compte administratif du budget commune 2021

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022

Délibération 2022 – 19

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2021 et présente l'affectation des résultats au budget 2022 comme suit :

BUDGET COMMUNE AFFECTATION RESULTAT 2021				
INVESTISSEMENT	2021	Dépenses	35 674.87 €	
		Recettes	16 080.27 €	
		Déficit	(-) 19 594.60 €	
		Report 2020	(+) 11 334.44€	
		TOTAL	(-) 8 263.16 €	Report au compte 001 déficit d'investissement 8 263.16
FONCTIONNEMENT	2021	Dépenses	156 494.34 €	
		Recettes	172 197.73 €	
		Excédent	15 703.39 €	
		Report 2020	(+) 68 921.61 €	
		TOTAL	(+) 84 625.00€	Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 76 361.84 Virement au 1068 : 8 263.16

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Délibération 2022 – 20

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022.

Il rappelle les taux d'imposition en vigueur en 2021 :

Taxe foncière sur propriété bâtie : **36.35 %**

Taxe foncière sur propriété non bâtie : **35.62 %**

Monsieur Le Maire informe le conseil des bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 :

Base prévisionnelle 2021 Foncier Bâti : 161.929.

Base prévisionnelle 2021 Foncier non Bâti : 39 750.

Monsieur Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de valider cette proposition, les taux d'imposition pour 2022 sont votés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35.62 %

COMMUNE : VOTE DU BUDGET 2022

Délibération 2022 – 21

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	76 361.84 €
011	Charges à caractère général	52 111.03 €	013	Atténuation de charges	200.00 €
012	Charges de personnel	56 500.00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 113.00 €
023	Virement à l'investissement	10 613.01 €	70	Produits des services	3 435.00 €
042	Amortissement	15 080.79 €	73	Impôts et taxes	8 900.00 €
65	Charges de gestion courante	92 510.29 €	731	Fiscalité locale	77 000.00 €
66	Charges financières	3 615.40 €	74	Dotations	45 330.32 €
67	Charges spécifiques	- €	75	Autres produits	18 150.36 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	60.00 €	76	Produits financiers	- €
TOTAL		230 490.52 €	TOTAL		230 490.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
001	Déficit reporté	8 263.16 €	001	Excédent reporté	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 113.00 €	021	Virt section de fonctionnement	10 613.01 €
1641	Rbsmt du capital d'emprunt	58 975.74 €	040	Dotations aux amortissements	15 080.79 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	10	Dotations	1 375.71 €
204	Subv Equipement versées	4 782.13 €	1068	Dotations fds divers et réserves	8 263.16 €
21	Investissement Corporelles	5 154.04 €	13	Subventions reçues	35 000.00 €
23	Investissement en cours	84 344.60 €	16	Emprunts - Cautions	44 300.00 €
			024	Produits de cession d'immobilisations	48 000.00 €
TOTAL		162 632.67 €	TOTAL		162 632.67 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2022 ainsi présenté.

QUESTIONS DIVERSES - MARS

1. **Loyers impayés** : Accompagnement du CDAS. Procédure à engager pour recouvrer les impayés de loyers- Unanimité du conseil
2. **Subventions** : Association sportive de Tremblay-Chauvigné (2 adhérents de Romazy). Documents reçus, demande de subventionner pour l'animateur sportif à hauteur de 60.00€/jour. Unanimité pour une subvention de 120.00€ au titre de l'année 2022
3. **Demande de jardinage** : Il est demandé au conseil de se prononcer sur le prêt de terre pour du jardinage à proximité du jardin communal. Le conseil accepte la proposition.
 - a. Une convention sera établie précisant l'interdiction de l'utilisation de produits chimiques,
 - b. En contrepartie, il sera demandé une aide pour le jardin communal,
 - c. L'espace devra rester propre, pas de dépôt de déchets,
 - d. La reconduction sera tacite (sauf non-respect de la convention)
 - e. Un espace de 30m² (6mX5m) sera attribué à chaque demandeur.
4. **Permanence des bureaux de vote Présidentielles 2022** :

	10 avril 1 ^{er} TOUR	24 avril 2 ^{ème} TOUR
HORAIRES	NOMS	NOMS
8H00 - 11H00	M. Le MAIRE Loïc BATAIS Sophie PARENT	M. Le MAIRE Loïc BATAIS Frédéric ROCHER
11H00 - 14H00	Arnaud PARENT Caroline GUEROC Cédric LEFORESTIER	Arnaud PARENT Sophie PARENT Cédric LEFORESTIER
14H00 - 17H00	M. Le MAIRE Nadine TISON Frédéric ROCHER	Nadine TISON Laëtitia PELHERBE Caroline GUEROC
17H00 - 19H00	Stéphanie STICKER Laëtitia PELHERBE Loïc BATAIS	M. Le MAIRE Stéphanie STICKER Loïc BATAIS

5. **Cartes d'électeurs** : elles seront distribuées par les membres du conseil.
6. **Trottoir** : Revoir l'angle de la rue du Roquet et de l'église, trop juste pour le passage des tracteurs et autres engins agricoles.
7. **Véhicule accidenté** : Faire le nécessaire pour le retrait du véhicule accidenté stationné devant la mairie.
8. **Compte-rendu du SIRS** : il est demandé l'insertion sur le site de la commune des comptes-rendus du SIRS. Le regroupement scolaire évoquera ce point et décidera de l'insertion ou non lors de sa prochaine réunion.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22h45.

BESNARD Patrick	BATAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
PARENT Arnaud.	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
STICKER Stéphanie	TISON Nadine		
	Excusée		